

que nous lisons dans les journaux depuis quinze jours : taxer les biens religieux est une chose insensée, c'est taxer la taxe elle-même.

Et après cela, Messieurs, que l'on vienne me dire que dans le passé nous avons voté des lois qui frappaient ces biens d'impôt ou que l'on me réponde, comme on l'a déjà annoncé dans certains journaux, par l'argument « ad hominem, » qu'est-ce que cela prouve sinon que nous avons pu nous tromper dans le passé. Voilà tout ce que cela prouve. Mais est-ce une raison pour nous empêcher de revenir sur nos pas ! Que nous ayons voté dix, quinze, vingt, trente projets de loi s'écartant plus ou moins du principe posé en 1876, cela est bien possible. Plus d'une fois des dispositions dérogoatives au principe de l'exemption ont passé inaperçues. Plus d'une fois les parties intéressées, surprises elles-mêmes et non averties, les ont laissées passer sans opposition. Jamais, à ma connaissance, la question n'a été posée devant nous comme à l'heure actuelle. Elle l'est, en ce moment, cette grave question de principe, cette question de justice et d'intérêt social, avec une précision et une solennité que nous ne saurions méconnaître. Qu'importent les errements antérieurs, qu'importent les dérogations malheureuses ! L'erreur d'hier nous condamne-t-elle fatalement à l'erreur d'aujourd'hui ? Et est-il digne de nous, est-il raisonnable d'alléguer la multiplicité des exceptions déplorables pour consentir à les multiplier encore jusqu'à ce que ces exceptions abrogent et remplacent la règle générale ? Non, non, Messieurs, pour ma part, je ne me laisserai pas intimider par ce misérable sophisme. Je ne me laisserai pas arrêter par cette barricade de quinze ou vingt projets de loi dérogoative à l'exemption, que l'on a dressée non pas devant nous, mais derrière nous, pour nous couper le chemin du retour au principe proclamé en 1876.

Culbutons cette obstruction vaine, et n'ayons pas peur de ce mouvement de recul puisqu'il nous rapprochera de la vérité et de l'équité. Marchons de l'avant lorsqu'il s'agit du progrès, mais si nous avons, par inattention ou autrement, affirmé un principe faux, ne craignons pas de faire machine en arrière pour revenir à la source des véritables principes qui doivent guider la législation d'une province, d'un pays comme le nôtre. Les courants d'opinion passent, mais les lois restent ; sachons